La Fédération Nationale des Orthophonistes est parvenue ce mardi 18 juillet 2017 à un accord avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).

Une étape essentielle a été franchie pour la revalorisation de l'exercice libéral de notre profession, pour la reconnaissance des compétences des orthophonistes et pour le rôle primordial des professionnels face aux enjeux de santé publique actuels.

La Fédération Nationale des Orthophonistes, seul syndicat représentatif des Orthophonistes, a signé le 18

juillet 2017 l'avenant 16 à la convention nationale des Orthophonistes.

Si la FNO déplore la volonté générale de l'UNCAM de n'accorder à aucune profession de santé l'augmentation de la lettre clé, la Fédération se réjouit aujourd'hui des avancées obtenues dans un contexte budgétaire plus que contraint.

La FNO a tenu les priorités fixées par la profession, priorités exprimées notamment lors des consultations

régionales et nationales des Assises de l'orthophonie :

- Revalorisation significative de tous les bilans
- Revalorisation de la plupart des actes d'orthophonie
- Création de nouveaux actes à la nomenclature

- Rémunération des missions d'accompagnement, de prise en charge précoce
- Reconnaissance du niveau de technicité et de compétences des orthophonistes
- Modulation de la durée des séances en fonction des capacités des patients
- Maintien d'une régulation démographique incitative avec des aides réellement attractives
- Soutien à l'installation pour les jeunes diplômés

Cette actualisation de la convention est aussi une des réponses que les orthophonistes peuvent apporter aux grands enjeux de santé publique.

Prévention et prise en charge précoce sont les lignes directrices de ce nouvel avenant : faciliter et rémunérer la prise en charge de manière précoce et intensive des patients présentant des pathologies complexes pour éviter la chronicisation ou les ré-hospitalisations, permettre le maintien à domicile.

La FNO se réjouit de la signature de cet avenant qui, malgré le statu quo des lettres clé imposé à tous par l'UNCAM, constitue une revalorisation tarifaire majeure et qui concrétise pour notre profession une grande partie des missions que nous souhaitions voir reconnues.

Les détails de l'avenant conventionnel sur le site : www.fno.fr